

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit, le 2 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 février 2018

Nombre de conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, MEDALE Aimé, ALIBERT Maurice, SERRES Michel, Mesdames, Mme Sylvie CONSTANT, Mme MOUTRAY Danielle, TOLOSANA Jacqueline,

Absents : Madame CATEL Monique

Absents excusés : Messieurs ANDRAL Didier (*pouvoir à Madame Jacqueline TOLOSANA*), THIRIONNET Bernard (*pouvoir à Mme Sylvie CONSTANT*),

**Mme Sylvie CONSTANT été élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

**Délibération n° 2018-03-09**

**Objet : Bâtiment communal : mise en place d'une fosse septique (acceptation du devis)**

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de mettre en place une fosse septique sur le bâtiment communal situé route du Presbytère.

Ce local est loué par une entreprise qui souhaiterait embaucher un apprenti, il est pour cela nécessaire d'avoir des sanitaires aux normes.

Deux devis ont été proposés :

- Entreprise Gilbert CANDAILLE : 4094.94€ TTC

- Sarl VIEGAS : 7200€ TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Gilbert CANDAILLE pour un montant TTC de 4094.94€.

Cette somme sera prévue au budget assainissement 2018.

Fait et délibéré à Saint Projet, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Léon-Bernard CLAESEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180302-2018-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Publication : 07/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

